

CNW CODE 68
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION LE LUNDI 29 AOÛT 2016, À 15 H

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

PLUS DE 2,7 M\$ POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Mont-Saint-Hilaire, le 29 août 2016. – Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, a participé, en compagnie du maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, M. Yves Corriveau, à la cérémonie de la première pelletée de terre marquant le début des travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers de Mont-Saint-Hilaire. Une aide financière gouvernementale de plus de 2,7 millions de dollars a été accordée à la Ville pour ce projet dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

« En tant que partenaire des municipalités, le gouvernement les appuie pour qu'elles puissent toujours se développer davantage et renouveler leurs infrastructures publiques, comme le démontre bien le projet de construction de la caserne de pompiers. Grâce à cette aide financière, la Ville de Mont-Saint-Hilaire se dotera prochainement d'une nouvelle infrastructure sécuritaire et moderne au bénéfice de ses citoyens. Cette future caserne de pompiers permettra de répondre plus efficacement aux appels d'urgence et viendra bonifier l'offre de services dans le respect des exigences de sécurité incendie », a souligné le ministre Martin Coiteux.

« En tant que ministre responsable de la région de la Montérégie, je suis heureuse de l'annonce de cette aide financière pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Mont-Saint-Hilaire. Cette future infrastructure offrira à ses employés un environnement sécuritaire et plus performant, et ce, dans le meilleur intérêt de la population », a fait la savoir la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Lucie Charlebois.

La Ville de Mont-Saint-Hilaire construira sa nouvelle caserne de pompiers au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier. Cette future infrastructure, d'une superficie de près de 1 700 mètres carrés, sera vitrée, munie d'un mur solaire et répondra au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Parmi les principaux travaux figure la mise en place d'un garage de six portes, d'espaces administratifs ainsi que d'un local destiné au centre des opérations des mesures d'urgence. Le projet prévoit également l'aménagement de vestiaires, d'une aire de repos et d'une salle de conditionnement physique pour les employés.

« La Ville de Mont-Saint-Hilaire fait face à des défis majeurs : devoir investir dans des infrastructures importantes tout en planifiant collectivement les prochains développements avec des nouveaux revenus très limités pendant quelques années. La grande nécessité d'une nouvelle caserne, qui doit répondre aux besoins essentiels actuels et futurs, s'inscrit dans ce contexte. Aussi, le soutien du gouvernement du Québec à l'implantation de cette infrastructure indispensable est donc

Québec
Aile Chauveau, 3^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2019
Télécopieur : 418 643-7385
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur. 3.10
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-6403
Télécopieur : 514 864-4080

particulièrement précieux pour la communauté hilairemontaine. Je tiens à l'en remercier chaleureusement », a conclu le maire Yves Corriveau.

Soulignons qu'en vertu du volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), le coût maximal admissible de ce projet est établi à 5 millions de dollars. Le gouvernement du Québec apporte une contribution de 2 750 000 \$ et la Ville de Mont-Saint-Hilaire assume le reste du financement.

RECIM

Le volet RECIM du PIQM permet aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou de conversion, ou de réfection d'infrastructures municipales propres à assurer la pérennité des services aux citoyens. Plus particulièrement, le volet RECIM permet d'accompagner des municipalités dont la capacité financière est limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état des infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire.

– 30 –

Source : Marie-Ève Pelletier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire,
ministre de la Sécurité publique et
ministre responsable de la région de Montréal
418 691-2050

Bianca Boutin
Attachée de presse
Cabinet de la ministre déléguée à la
Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à
la Santé publique et aux Saines habitudes de
vie, ministre responsable de la région de la
Montréal
418 266-7181

Pierre Tadros
Directeur du Service aux citoyens et
communications
Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854, poste 2288

Information : Caroline St-Pierre
Direction des communications du
ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire et
du ministère de la Sécurité
publique
418 691-2015, poste 3746